Image not found or type unknown

liquidation patrimone avant prononcé du divorce?

Par **ZEN25**, le **30/01/2013** à **15:51**

Mariée sous le regime de la séparation des biesns,j'ai décidé de me séparer de mon époux.
J'attent actuellement l'ordre de non conciliation du juge.
En attendant puis je déja rencontrer un notaire pour effectuer la liquidation des biens (1 maison)?, d'autant que mon époux souhaite renoncer à celle ci ainsi qu'a sa soulte.
Mme mariée sous le regime de la séparation des biens faut il expertiser la maison?

Par **youris**, le **30/01/2013** à **16:59**

bjr,
je comprends que la maison est en indivision.
cdt

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés